

Synthèse de la 1ère Rencontre régionale sur la santé des soignants en Bretagne

Quel réseau régional pour aider tout.e.s les soignant.e.s breton.ne.s en souffrance aujourd'hui et demain ?

Vendredi 12 mars 2021 de 14h00 à 17h00 par visioconférence
10 interventions - 38 participants

Intervention n°1 - Ouverture de la 1ère Rencontre par Dr Dominique LE BRIZAULT, Président de l'URPS des Chirurgiens-Dentistes Libéraux de Bretagne

Le Dr LE BRIZAULT remercie tous les participants connectés pour leur présence et les 10 URPS pour avoir persévéré dans l'organisation de cette 1ère Rencontre bretonne, avec des acteurs et partenaires de toutes professions. Ce sujet de "la santé de ceux qui soignent" est très important pour sa profession, touchée durement par les tragédies (mal-être, arrêts de travail, suicides, ...) et est universel. **Toutes les professions de santé sont concernées.**

Intervention n°2 - Le *burn out* des soignants en exercice et en études, par le Pr Éric GALAM, Médecin généraliste, Professeur à l'Université de Paris, responsable du DIU "Soigner les soignants", membre expert de l'Observatoire national pour la qualité de vie au travail des professionnels de santé (démissionnaire fin 2021)



PARIS
DIDEROT

UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER

Installé depuis 40 ans, le Pr GALAM travaille sur le *burn out* depuis 17 ans. Le professionnel soignant fait partie des soins qu'il prodigue. Sa compétence dépend aussi de sa capacité de gestion de ses fragilités et des difficultés auxquelles il peut être confronté. Sa capacité de reconnaissance de ses propres émotions et de son implication est déterminante pour qu'il soit efficace et serein. Le *burn out* est composé de trois registres : **le rapport à soi-même** (épuisement émotionnel), **le rapport au patient** (dépersonnalisation) et **le rapport à la profession** (baisse de l'accomplissement personnel). Il ne relève donc pas uniquement de l'épuisement professionnel. De même, la qualité de vie au travail (QVT) ne se limite pas à l'organisation mais aussi au contenu et au vécu du travail. A noter que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne reconnaît pas le *burn out* comme une maladie mais comme un facteur de risque.

Le Pr GALAM évoque les spécificités de l'exercice ambulatoire et du métier de soignant. Il souligne aussi celles de **la prise en charge de la santé des professionnels**. Il évoque notamment la notion de curriculum implicite qui transforme l'identité de la personne pour en faire un soignant inséré dans un collectif. Il salue la mise en place de formations de "guetteurs-veilleurs" chez les masseurs-kinésithérapeutes, auprès de leurs étudiants. Cette démarche novatrice et pertinente servira d'exemple pour les autres professions.

Il y a une dizaine d'années, des congrès sur la santé des soignants se sont organisés en série. A présent, une nouvelle dynamique se profile. La santé des soignants est un sujet à ne plus négliger, et les Unions régionales des professionnels de santé (URPS), avec d'autres acteurs, sont légitimes pour **se constituer en réseau régional afin de mieux aider les soignants.**

Intervention n°3 - Test de propagation du burn out de Mme Marie PEZÉ

Mme PEZÉ, Dr en Psychologie, psychanalyste, expert auprès de la Cour d'Appel de Versailles, n'a pas pu participer à notre Rencontre mais a invité fortement tous les acteurs de la santé des professionnels à passer et à encourager à faire passer le "**Test de propagation du burn out**", mis à disposition par l'association "Souffrance et Travail", qu'elle préside. Il est différent du test MBI Maslach.

Quelques phrases extraites de l'interview de Mme PEZÉ du 12 février 2021 pour le site web "Souffrance et Travail" : "*Donner une définition du burn out, c'est impossible, parce que c'est une pathologie qui est au croisement de la connaissance du corps humain, de sa physiologie, des nouvelles formes d'organisation du travail, des stéréotypes à l'œuvre dans une société, des attentes collectives. [...] Tout ce qu'on peut dire, c'est que le burn out, ce n'est pas un état de fatigue dépassé, c'est un syndrome à part entière – [...] – et qui inclut, au moment où ce cercle vicieux se met en route, des éléments sociaux, professionnels, personnels, médicaux, administratifs...*"

Intervention n°4 - Regard extérieur sur la complémentarité des dispositifs d'aide en Rhône-Alpes, par le Dr Gérald GANDON, Psychiatre et ancien Interne en psychiatrie au CHU Grenoble-Alpes (CHUGA), diplômé du DIU "Soigner les soignants" en 2020

Le Dr GANDON a rédigé son mémoire de DIU "Soigner les soignants" sur le sujet des dispositifs d'accompagnement des internes de médecine à Grenoble et en région Auvergne-Rhône-Alpes. A travers 2 exemples, il nous donne un regard extérieur sur ce qui fonctionne dans sa région.

1/ L'accompagnement des internes en médecine de Grenoble peut se faire via une multitude d'acteurs :

- les étudiants (associations étudiantes ou d'internes),
- les facultés (doyen, coordonnateurs locaux),
- les lieux d'exercice de l'internat (maître de stage, service de santé au travail),
- et des intervenants extérieurs (entraide ordinaire, associations et réseaux de soutien, structures psychiatriques...).

Ces acteurs sont tous **complémentaires, et non pas concurrents**, du fait des motifs très divers de "consultations" des demandeurs. Certains peuvent être formés aux spécificités des besoins des internes (particularité des études de santé, contexte hospitalier, adaptations de stage et de parcours universitaires), et d'autres aux spécificités des troubles psychiques (dépression, addiction, troubles anxieux ; pharmacologie, psychothérapie).

2/ Le dispositif d'alerte "Risques psycho-sociaux (RPS)" du CHU Grenoble-Alpes (CHUGA) est ouvert à tous les professionnels travaillant dans le CHU, qu'ils soient soignants ou non. 8 acteurs-relais ont travaillé durant 2 ans pour se coordonner, **être cohérents les uns avec les autres sur la prise en charge urgente des personnels en cas de risques psycho-sociaux** (3 relais du CHUGA et 5 relais ou partenaires extérieurs). Ils en ont produit **une affiche diffusée dans le CHUGA**. Ils se réunissent régulièrement, notamment pour discuter des situations particulières des demandeurs.

Une Commission mensuelle se déroulera, à terme, avec la faculté de Médecine-Pharmacie, un médecin de la Commission médicale d'établissement (CME) du CHUGA, un représentant du Service de Santé au Travail du CHUGA et un représentant de l'Ordre des médecins de l'Isère (CDOM 38). En parallèle, les représentants des internes et des étudiants pourront bénéficier de moments informels avec le "responsable QVT" de l'UFR Médecine-Pharmacie ou avec le représentant du Service de Santé au Travail du CHUGA, afin de libérer la parole et de faciliter les interventions collectives.

Tous les signaux à bas bruit (bruits de couloir, etc.) **doivent être entendus, pris en compte et des actions menées** afin de renforcer la prévention primaire et secondaire des risques psycho-sociaux.

ALERTE RPS
RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

VOUS VOUS SENTEZ VICTIME, VOUS ÊTES TÉMOIN OU VOUS AVEZ CONNAISSANCE D'UNE SITUATION DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL ?
Différents professionnels sont à votre écoute.
Vous pouvez les contacter par mail ou par téléphone en indiquant que votre démarche relève d'une alerte RPS.

ALERTE PAR DES CANAUX CHUGA/UGA

Pour l'ensemble des professionnels
• Psychologues cliniciennes du CHUGA : 04 76 [REDACTÉ]
• Médecins du travail et psychologues du travail : 04 76 [REDACTÉ] / [REDACTÉ]@chu-grenoble.fr

Pour les hospitalo-universitaires
• Cellule d'alerte RPS Université Grenoble Alpes : [REDACTÉ]@univ-grenoble-alpes.fr

ALERTE PAR DES CANAUX EXTÉRIEURS AU CHUGA

Association d'aide aux soignants de Rhône-Alpes (ASRA) : Numéro vert régional 7/7 - 06 [REDACTÉ] réponse par un médecin - [REDACTÉ]
Association SPS (Soins aux Professionnels en Santé) : 0605 [REDACTÉ] ou application ASSO SPS (App Store et Google Play)
Cellule indépendante de soutien aux internes : [REDACTÉ]
Conseil de l'Ordre des médecins et autres professionnels de santé : National : 01 47 00 00 00 ou application ASSO SPS (App Store et Google Play) ; Départemental : 04 78 [REDACTÉ] réponse par un médecin - [REDACTÉ]

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ DANS TOUT LE DISPOSITIF

CHU GRENOBLE ALPES

Intervention n°5 - La souffrance psychique des étudiants en santé, par M. Alain LE BOUËTTÉ, Psychologue au Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (Bapu) de Rennes

Le Bapu de Rennes se réunit très régulièrement avec le Service de Santé des Étudiants (SSE) et le Pôle psychiatrique du CH Guillaume Rénier (CHGR). Depuis le 1er confinement, en mars 2020, le Bapu propose des **permanences téléphoniques aux étudiants**. Ceux qui appellent sont à la limite du décrochage, que ce soit en 2ème ou 3ème année (en souffrance) ou en fin d'études (se posant des questions sur leur avenir), même parmi les étudiants en santé. L'accès aux consultations du Bapu permet une première extraction de l'angoisse pour les étudiants. Certains ne sont pas accompagnés par leur famille, même en ces temps de pandémie.

Le nombre d'étudiants reçus a été multiplié depuis la crise sanitaire (30 % d'appels en plus). L'ARS Bretagne et Rennes Métropole ont financé pour plusieurs mois un temps plein psychologue supplémentaire depuis fin janvier 2021. Cela a permis de mettre en place un dispositif nouveau : "**Accès Psy**" qui permet à chaque étudiant primo-arrivant (première année ou arrivant sur Rennes) qui appelle le Bapu d'être reçu pour faire le point sur trois entretiens avant d'envisager la suite, sans passer par la liste d'attente.

Le nombre de professionnels exerçant au Bapu correspond à **3 temps pleins pour 70 000 étudiants**. M. LE BOUËTTÉ rappelle que "*tout le monde ne doit pas s'improviser écoutant*" et que le Bapu mène une réflexion sur la vulnérabilité des étudiants en santé, notamment dans leurs périodes de stage, d'internat...



Intervention n°6 - Les USPS, unités de soins dédiées aux professionnels de santé, par Mme Christine BEBIN, Directrice de la Clinique Kerfriden à Châteaulin (Finistère) et Dr Pierre-François ROUSSEAU, Médecin psychiatre au sein de la Clinique Kerfriden

Lorsque des soignants en souffrance psychique ont besoin d'être hospitalisés, et encore plus s'ils sont libéraux, ils souhaitent le faire **dans un environnement "anonymisé", inhabituel, afin de ne pas croiser leurs patients ou des pairs**.

Les USPS, qui proposent des séjours adaptés aux soignants libéraux (de courte durée, dans des chambres individuelles, avec des professionnels formés et dédiés), sont d'un intérêt certain, au sein des établissements de santé qui en ont compris la nécessité. Les professionnels s'attachent à proposer autant que possible des méthodes non médicamenteuses pour limiter la prescription de psychotropes.

Un **cahier des charges national des USPS** a été travaillé en collaboration avec l'Ordre national des médecins (CNOM). La Clinique Kerfriden a déposé un dossier d'agrément d'une unité USPS.

Pour compléter cette proposition, la clinique souhaite dans les mois à venir proposer aux professionnels de santé en ambulatoire des ateliers de régulation émotionnelle dans un objectif de **prévention des pathologies liées au stress**.

Intervention n°7 - L'examen de prévention en santé (EPS) destiné aux professionnels de santé, par Mme Claudine QUÉRIC, Directrice de la CPAM d'Ille-et-Vilaine et de la Coordination régionale GDR Bretagne de l'Assurance Maladie et Dr François GUILLOU, Médecin responsable du Centre d'examens de santé (CES) de Rennes de l'Assurance Maladie



Et vous, soignants, qui prend soin de vous ?

Un examen de santé complet et gratuit, en toute confidentialité, pour les professionnels de santé bretons est proposé à Rennes et Saint-Brieuc dans les Centres d'examens de santé de l'Assurance Maladie.

Les professionnels de santé (PS) sont des assurés sociaux comme les autres pour bénéficier de l'accès aux examens périodiques de santé. Ce sont aussi des partenaires de l'Assurance Maladie et Mme QUÉRIC souhaite répondre à leurs attentes avec la conscience que ces derniers soignent les assurés sociaux.

L'offre d'examen de prévention en santé (EPS) est proposée à l'ensemble des assurés sociaux et a été légèrement adaptée en Bretagne pour les soignants fin 2016.

La proposition d'un **examen de prévention "dédié" aux professionnels de santé** a été travaillée en partenariat avec l'Assurance Maladie, l'Ordre des médecins et l'URPS des médecins libéraux, qui ont voulu interpellé les médecins qui n'accorderaient pas tous la priorité à leur propre santé, feraient de l'autoprescription, n'auraient pas de médecin traitant, avec la question suivante : **"Et vous, soignants, qui prend soin de vous ?"**

Le Dr GUILLOU précise que :

- En 4 ans (entre 2017 et 2020), 290 médecins ont bénéficié d'un EPS (38 % n'ont pas de médecin traitant MT) ;
- Et, depuis fin 2019, 60 autres professionnels ont bénéficié d'un EPS (8 % sans MT, dont 30 infirmiers, 11 masseurs-kinésithérapeutes, 12 pharmaciens, 4 chirurgiens-dentistes, 1 orthophoniste).

Cet EPS dédié aux PS s'est presque arrêté du fait de la pandémie de la covid-19 et n'a représenté que 0,36 % de l'activité de l'ensemble des centres d'examens de santé en 2020.



Intervention n°8 - L'expérimentation de prise en charge de la psychothérapie sur prescription médicale dans le Morbihan, par M. Gaspard LALLICH, Directeur adjoint de la CPAM du Morbihan

Après 4 années d'expérimentation nationale, M. LALLICH présente un premier bilan du dispositif, qui a ouvert le droit à la prescription de :

- 1 séance d'accompagnement psychologique de soutien (25-30 min, 22 €) ;
- 10 séances de psychothérapies structurées (40-50 min, 32 € chacune).

Les professionnels participants sont des psychologues cliniciens avec un Master 2, agréés par la CPAM, et des psychothérapeutes agréés (donc quelques médecins parmi eux).

Dans le Morbihan, 93 % des médecins généralistes du département ont prescrit 43 000 séances à 4 500 patients (91 psychologues conventionnés, 1,1 M€).

Au niveau national, 4 515 médecins prescripteurs ont prescrit 263 771 séances de psychothérapie à 27 517 patients (704 psychologues conventionnés, 6,7 M€).

Le projet s'inscrit dans **un parcours avec tiers-payant et sans dépassement d'honoraires pour une patientèle inhabituelle des cabinets de psychologie.**

La Cour des Comptes s'est prononcée en faveur du déploiement de l'expérimentation dans toute la France et le président de la République l'a annoncé lors des Assises 2021 de la santé mentale : la généralisation de cette prise en charge dans toute la France est lancée.

Intervention n°9 - Clôture de la 1ère Rencontre par Dr Jean-François DELAHAYE, Président du Conseil régional de l'Ordre des médecins (CROM) de Bretagne

Le Dr DELAHAYE se félicite que cette 1ère Rencontre bretonne montre **la richesse et la diversité des initiatives sur la santé des soignants en exercice ou en étude**. L'Ordre des médecins a créé un Observatoire de la santé des médecins, dont une étude a mis en exergue qu'un quart des praticiens déclarent avoir une santé mauvaise ou moyenne. Seulement 30 % des médecins qui devraient être en arrêt de travail le sont réellement. Le risque de suicide est pour eux multiplié par 2. La médecine salariée est la plus impactée, avec la médecine générale. Les étudiants en santé sont 66 % à avoir des problèmes anxieux, 28 % en état dépressif. Il rappelle que l'exposition au risque covid est multipliée par 6 pour les médecins, et par 2,5 pour les IDE.

Le CROM de Bretagne espère que chaque Ordre départemental (CDOM) fera former un conseiller ordinal au DIU "Soigner les soignants" et que ce DIU sera ouvert aux maîtres de stage et enseignants encadrant les étudiants.

L'entraide ordinale est composée :

- d'une information donnée (communication essentielle, avec des lignes directrices) ;
- d'un soutien psychologique (ligne dédiée du CNOM : 10 appels par jour de mars à mai 2020) ;
- d'une solidarité financière : 1,5 M€ distribués, soit 7 500 € par médecin.

Le Dr DELAHAYE ajoute que les psychologues sont des professionnels de santé à part entière et qu'il faudrait faire évoluer le cadre de loi : "*ce qui est bon pour les patients doit être bon pour les soignants.*"

Intervention n°10 - Conclusion et perspectives par Mme Noémie FAURE, Présidente de l'URPS des Orthophonistes de Bretagne

Mme FAURE conclut que cette 1ère Rencontre a mis en valeur :

- des **dispositifs d'accompagnement** fonctionnant dans d'autres régions, avec des **partenaires qui se sentent complémentaires** les uns des autres ;
- des **besoins réels** rendus visibles en Bretagne pour les soignants déjà en souffrance ;
- et des **URPS motivées** pour agir avec tout acteur volontaire.

Le temps est venu de faire entrer en synergie les acteurs bretons, afin qu'à terme, tous les soignants et étudiants connaissent toutes les ressources existantes pour ne pas tomber en souffrance, ou leur permettre de se soigner s'ils en ont besoin.

=> L'association "Med'Aide Inter-URPS" en région PACA est un exemple concret et a été contactée par la Commission inter-URPS bretonne "Santé des soignants".



Merci à l'ensemble des intervenants et des participants !